

COMMUNE DE
BUCQUOY

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

CANTON DE
BAPAUME

DELIBERATION

N°61/2025

Objet :

**Délégation au Maire/
Alinéas n°15 et 21/
Modification de la
délibération
n°28/2025**

**Certifié exécutoire
par le Maire, le**

03/07/2025


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 juin, à dix-neuf heures, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence d'Eugène DELAMBRE, en suite de convocation en date du 06 juin 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Eugène DELAMBRE, Catherine ACCART, Bruno VIENNE, Magalie BOUTEMY, Nathalie BISSETTE, Arnaud BARBET, Juliette DUNAJSKI, Manuella BERNASINSKI, Luc ADAMS, Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD.

Absents excusés : Bernard FIEF, Benjamin DALLE, Anaëlle VERHAEGHE.

Procurations :

Bernard FIEF donne procuration à Arnaud BARBET

Benjamin DALLE donne procuration à Luc ADAMS

Anaëlle VERHAEGHE donne procuration à Magalie BOUTEMY

Secrétaire : Bruno VIENNE

La séance ouverte, Monsieur DELAMBRE informe l'assemblée qu'à la demande des services préfectoraux, il convient de préciser les alinéas 15 et 21 de la délégation au Maire (Délibération n°28/2025) en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur DELAMBRE propose :

Alinéa 15° : de supprimer cet alinéa.

Alinéa 21° : de le modifier comme suit : De déléguer à la Communauté de Communes du Sud Artois, en application de l'article L.214-1-1 du Code de l'Urbanisme, au nom de la commune le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du même code concernant les fonds de commerce et les baux commerciaux.

Après discussion, l'assemblée valide à l'unanimité cette proposition.

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 062-216201814-20250610-D61_2025-DE

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE, LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT
SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Maire,

Eugène DELAMBRE

